AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1576
FR0000073793-FS0612

17 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 octobre 2013, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 octobre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société DEVOTEAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 640 803 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 6,64% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions et de droits de vote DEVOTEAM.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 654 960 actions représentant 12 681 072 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.